

BAREME D'HONORAIRES

(Ordonnance n°86-1243 du 01/12/1986), Les taux sont non cumulatifs

1 HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE

Les honoraires sont inclus dans le prix affiché et sont à la charge des vendeurs pour les particuliers et des acquéreurs pour les professionnels

<u>Prix de vente</u>	<u>% honoraires TTC*</u>
Parking, Box, Caves	Forfait 3000 €
Jusqu'à 100.000 € (avec un minimum de 4 000 € TTC*)	8%
De 100.001 à 200.000 €	7%
De 200.001 à 300.000 €	6%
Au-delà de 300.001 €	5%

2. HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge des acquéreurs

<u>Prix de vente</u>	<u>% honoraires TTC*</u>
Jusqu'à 200.000 € (avec un minimum de 8 500 € TTC*)	6%
Au-delà de 200.001 €	5%

3. HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage d'habitation, loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014)

LOI ALUR (zone tendue)	Bailleur	Locataire
	Prix TTC	
Entremise et négociation (offert dans le cadre d'un mandat de gestion)	150 €	
Commercialisation, visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail Les honoraires sont calculés sur une surface plafonnée à 100 m2 (sur devis au-delà)	10 € / M2	10 € / M2
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / M2	3 € / M2
Réalisation de l'état des lieux de sortie (offert si mandat de gestion)	3 € / M2	0 €
HORS LOI ALUR	Prix HT	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location	10 % du loyer CC annuel	10 % du loyer CC annuel
Etablissement du bail, état des lieux	5 % du loyer CC annuel	5 % du loyer CC annuel
Garage, Stationnement, Cave :	Prix TTC	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location Etablissement du bail, état des lieux	15 % du loyer CC annuel	15 % du loyer CC annuel

4. HONORAIRES DE GESTION*

Les honoraires sont à la charge du bailleur et s'appliquent sur les encaissements mensuels du loyer CC

	HT	TTC
Gestion avec Reddition des comptes mensuels	5,41 %	6,5%
Garantie des loyer impayés (GLI) incluant la détérioration immobilière et Protection juridique	ND	2,2%
Frais de constitution d'un dossier contentieux, ou de gestion d'un sinistre d'assurance, ou d'établissement ou d'envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers, par dossier	50 €	60 €
Frais de gestion travaux au-delà de 1000 €	2,5%	3%
Vacations (déplacement, expertise, convocations)	50€	60€
Frais de déplacement et représentation aux assemblées générales des copropriétaires	25 €/Heure	30€/Heure

*Taux de TVA en vigueur : 20%

Barème applicable au : 30.11.2020